

Inscription sur la liste des personnes qualifiées en matière de propriété industrielle - article L. 421-1 du code de la propriété intellectuelle au bénéfice des dispositions de l'article R. 421-1-1 du même code

*En application des articles R. 421-1 à R. 421-10 du code de la propriété intellectuelle
et de l'arrêté du 7 janvier 2008*

Mention brevets d'invention Mention marques, dessins et modèles Session 2020

Calendrier de la session 2020 *(situation au 16 mars 2021)*

Mention brevets entretiens le 31 mai *(sous réserve de modification)*

Mention marques, dessins et modèles entretiens le 31 mai *(sous réserve de modification)*

Préparation aux entretiens

La CNCPI organise un webinaire de la formation déontologie **les mercredi 21 et jeudi 22 avril 2021**. Ce webinaire, animée par Patrick Marollé et Julien Scicluna, *Conseils en propriété Industrielle*, aura lieu sur deux jours, de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

Thèmes traités :

Pourquoi la profession de conseils en propriété industrielle a-t-elle besoin d'une déontologie ?

- Introduction
- Présentation de la profession de CPI
- Structures d'exercice de la profession
- Règles de conduite du CPI
- Responsabilité du CPI
- Procédure disciplinaire
- Conclusion et FAQ

Afin de vous inscrire merci de remplir le formulaire disponible sur le site internet de la CNCPI : www.cncpi.fr

Date limite d'inscription pour cette session : lundi 12/04/2021 à 15h.

La participation au webinaire est gratuite.

Tout savoir
sur cette
inscription

le 16 mars 2021